



CONSEIL COMMUNAL  
1163 ETOY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
de la séance du

**15 décembre 2008, 19 h.**  
Maison de Commune

**Présidence : M. Philippe Zufferey**

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**

- vu le **préavis municipal no. 08/2008 relatif à la dissolution / démission de l'ACRM (Association des Communes de la Région Morgienne)**,
- ouï le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

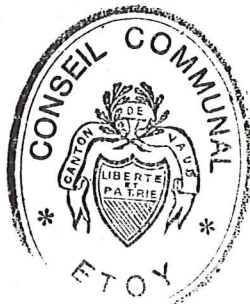
**DECIDE :**

- 1) d'autoriser la Municipalité à démissionner de l'ACRM avant la fin 2008 pour fin 2009.
- 2) de ratifier la dissolution de l'ACRM.
- 3) A défaut, dans le cas où au moins 2 communes refuseraient de ratifier la dissolution de l'ACRM, d'autoriser la Municipalité à requérir une dissolution partielle des actifs.

*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 15 décembre 2008.*

Le Président

Philippe Zufferey



La Secrétaire

Anne Rohrbach